

23.08.2017

Point Tarmed: la Société médicale du Valais devant le Conseil d'Etat



NOUVEAUX TARIFS MÉDICAUX - Faute d'accord entre les médecins, les hôpitaux et les assureurs, le Conseil d'Etat a fixé en juin la valeur du point Tarmed de manière provisoire, le point le plus bas de Suisse. La Société médicale du Valais a déposé mardi son argumentaire en faveur d'une hausse du tarif.

La société médicale du Valais (SMVS) réclame une hausse de la valeur du point Tarmed valaisan. Elle a déposé mardi son argumentaire auprès du Conseil d'Etat.

A la suite de l'échec des négociations tarifaires avec les assureurs maladie, la SMVS a déposé auprès du gouvernement un argumentaire "étayé et basé sur de nombreuses données et preuves", a-t-elle indiqué mercredi dans un communiqué. Elle réclame une valeur du point Tarmed valaisan (VPT) à 92 centimes au lieu des 82 centimes actuellement en vigueur.

La SMVS estime que la médecine valaisanne est "injustement" pénalisée par cette VPT basse, et cela alors que la "relève médicale devient plus critique que jamais". Une correction du point Tarmed est "urgente" au vu "des coupes financières annoncées par le conseiller fédéral Alain Berset", poursuit-elle

Faute d'accord entre assureurs maladies et prestataires de soin, le gouvernement valaisan a fixé en juin des tarifs Tarmed 2017 provisoires correspondant aux tarifs en vigueur en 2016, soit 0,87 centimes pour l'Hôpital du Valais et les cliniques privées et 0,82 centimes pour les médecins indépendants. La fixation des tarifs définitifs devrait intervenir au premier trimestre 2018, et ils seront appliqués de manière rétroactive au 1er janvier 2017.